

## **La concurrence contre l'harmonisation**

**Michel Husson**

**Regards, Été 2005**

Que peut-il se passer dans un ensemble où coexistent des pays à niveaux de productivité et de salaires très différents ? A cette question-clé du débat sur la Constitution, il y a deux manières de répondre : la mise en concurrence, ou l'harmonisation. Le scénario de l'harmonisation s'appuie sur un rattrapage de productivité dans les pays où elle est inférieure, avec effet d'entraînement sur les salaires. Les écarts initiaux se réduisent, et il y a convergence vers le haut. Au lieu de se concentrer sur les branches où l'argument du coût salarial est prépondérant, les pays concernés « remontent les filières » et les spécialisations tendent elles aussi à converger.

Mais ce processus n'est pas automatique : il ne s'enclenche que si certaines conditions doivent être respectées. Il faut que les pays conservent une latitude de progression plus rapide des prix qui accompagne le rattrapage de productivité, et qu'ils bénéficient de transferts aidant à soutenir la convergence. Il faut ensuite que soit établie une norme de progression salariale en fonction de la productivité, ce qui passe le plus souvent par des luttes sociales. Ces faits stylisés peuvent être illustrés par l'entrée dans l'Europe des pays méditerranéens (Espagne, Portugal, Grèce).

En privilégiant la mise en concurrence, la logique néo-libérale qui sous-tend la construction européenne réellement existante fait obstacle à la mise en place d'un tel scénario. D'abord, elle ferme le robinet des transferts en limitant le budget européen et en interdisant la création de ressources nouvelles ou le recours à l'emprunt. Ensuite, elle fait de la stabilité des prix une priorité absolue, réduisant d'autant les possibilités d'ajustement. Les pays entrants se voient de fait appliquer les fameux critères de Maastricht, même si leurs monnaies ne sont pas entrées dans l'euro. Enfin, et surtout, l'option libérale s'oppose à toute norme en matière salariale et la liberté absolue des mouvements de capitaux exerce au contraire une très forte pression à la baisse.

Les effets de ce second scénario vont donc en sens inverse de l'harmonisation : la redistribution des gains de productivités aux salariés est bloquée par la pression concurrentielle, et la spécialisation régressive se reproduit. Il est essentiel de comprendre qu'une telle configuration est défavorable à l'ensemble des salariés, indépendamment du « classement » du pays où ils travaillent, car leur mise en concurrence généralisée bloque la progression des salaires aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres. Les inégalités salariales se creusent, et la condition salariale est encore dégradée par les « réformes » des systèmes de protection sociale, eux aussi soumis à la concurrence. La répartition inégalitaire des richesses produites contribue à plomber la croissance et l'emploi, tandis que l'accumulation du capital est redéployée vers le reste du monde.

En refusant la constitutionnalisation de la concurrence, le « non » de gauche a clairement choisi la voie de l'harmonisation. Elle pourrait facilement être résumée par un article stipulant que « l'Union garantit à chacun un revenu équitable dont le niveau et la progression doivent être en adéquation avec la productivité de chaque pays ». Cet article sera certes plus facile à écrire s'il ne requiert pas l'unanimité, mais il ne s'agit plus seulement de rapports entre Etats. Il faut maintenant restituer un point de vue de classe transnational : partout en Europe, ce sont les possédants qui tirent les bénéfices de la mise en concurrence généralisée des salariés. L'offensive sur le terrain institutionnel doit donc s'appuyer sur la réflexion et la mobilisation autour de règles cohérentes avec l'objectif d'harmonisation.

Il y a quelques années, des syndicats allemands, belges, néerlandais et luxembourgeois, réunis au sein du « groupe de Doorn », avaient travaillé sur une idée simple : les salaires doivent progresser en proportion du PIB. Cette règle devrait être complétée d'une norme de répartition qui serait par exemple : pas de salaire inférieur à la moitié du salaire médian. La rupture avec l'eurolibéralisme passe désormais par cette bataille internationale en faveur de critères sociaux de convergence.